

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale**

*L'an deux mil vingt et un, le 12 avril à 16 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Pont de Chéruy s'est réuni, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Président.*

Etaient présents : MM. Franck **BRON**, Daniel **POIRIE**, Mmes Eugénie **GRAND**, Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, Christiane **ANDREU**, M. Jean-Paul **BROUTIER**.

Procuration : Mme Monique **RAVOUNA** (pouvoir à Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**), Mme Rita **TOSCANO** (pouvoir à M. Daniel **POIRIE**).

Absentes : Mmes Caroline **FERRAND**, Lyliane **BAUER**, Magalie **BLACHE**.

Assistait en outre à cette réunion : M. Jean-Pierre **ROUANE**, Directeur Général des Services, Mme Chrystelle **MAVEL**, Directrice de la Résidence.

Objet : BUDGET DE LA RESIDENCE DU PARC – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Exposé du Président.

Je vous rappelle que le Compte de Gestion constitue le document officiel dressé par le Receveur Municipal.

Les pointages concernent la reprise :

- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2019.
- ☞ des résultats de l'exercice 2020.
- ☞ des résultats de la clôture de l'exercice 2020.

Il permet de constater la cohérence totale avec le Compte Administratif 2020 de la Résidence du Parc dressé par l'Ordonnateur.

Le Conseil d'Administration est appelé à statuer.

Décision

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la parfaite conformité du Compte de Gestion 2020 de la Résidence du Parc dressé par Monsieur Eric **VERNIER** Receveur Municipal, avec le Compte Administratif 2020 du même budget.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 14 avril 2021
Le Président,

